



**PRESENTS :**

Lucette NAEGELLEN, Barbara PANOUÏLOT, Liliane RELION, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Edwige VERNEREY, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérative) Michele BOUCARD, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE, Jean-Baptiste CHAPUIS, Jeannot BAUDOT

**ABSENTS EXCUSES :**

Valentin MATERESE (procuration à Aurore GELEY)  
Thierry ESCODA  
Alexandre DUMONT (sans voix délibérative)

**Secrétaire de Séance :** Michèle BOUCARD.

**Modification de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un City Parc :**

Suite à la consultation des entreprises, au vu du montant des devis, il est nécessaire de modifier la demande de subvention.

Le montant estimé des travaux s'élève à 287 485,74 € hors taxes.

Au vu de ces nouveaux éléments et à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme la création d'un City Parc et accepte la demande modificative.

**Demande de subvention au titre du dispositif Espaces Nouveaux Villages Innovants (ENVI) à la Région Bourgogne-Franche Comté pour la création d'un City Parc :**

Cette aide a été mise en place en 2016 pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Les projets doivent répondre aux critères d'éco-conditionnalités et qualitatifs liés aux enjeux de transition énergétique et écologique, d'aménagement d'espaces publics et de gestion économe de l'espace.

Le taux de subvention se situe 20 et 70 % et peut atteindre jusqu'à 50 000 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

**Attribution du marché d'éclairage public pour la rue du Clos Bellevue au Syndicat (SIDEK) :**

Dans le cadre de la poursuite du programme d'éclairage public, ce marché concerne la rue du Clos jusqu'à l'entrée du Chemin Blanc.

Son montant estimatif est de 3 489,26 € TTC, pour lequel une participation de 25 % peut être accordée par le SIDEK.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et sollicite l'obtention de l'aide (soit 872,32 €).

**Questions diverses :**

*Fleurissement* : suite aux aléas climatiques que nous avons encore rencontrés cette année (canicule, sécheresse, restriction d'eau et arrêt de l'arrosage), il a été décidé de revoir le plan de fleurissement de la commune. Un certain nombre de bacs à fleurs seront retirés, alors que des parterres d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces seront créés, afin d'offrir à notre village un fleurissement durable et responsable.